

PIÈCE 04 - NOTICE DESCRIPTIVE :

Dossier n° 25 105

IMPLANTATION DE SERRES PLASTIQUES

8 Chemin de la tuilerie – 32 300

BARS

M. Geoffrey MOUSQUEY

Section A - Parcelles 409, 417, 418, 420, 463, 472, 473, 487, 597, 599

Superficie : 77 713m²

I. Analyse du site :

Le terrain est totalement dépourvu de végétaux, un relevé topographique a été effectué par un géomètre expert,

La lecture des courbes de niveau NGF laisse apparaître une dénivellation d'environ 3.50m sur une distance longitudinale de 250m d'Ouest en Est courbe NGF 210.50m côté Ouest et courbe NGF 207.00m côté Est.

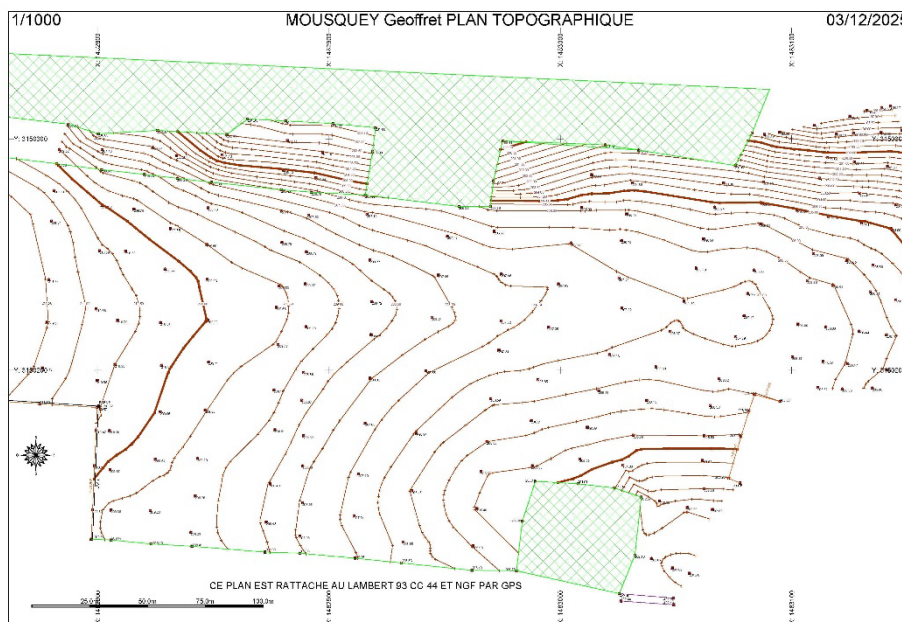
Le terrain a pour emprise 310.00m de longueur et 160.00m de profondeur.

L'accès principal au site se fera depuis le chemin de la tuilerie, contigüe à la parcelle boisée existante côté Sud.

- Plan photo aérienne :



- Plan de relevé géomètre :



II. Environnement du site :

Côté Nord :

Le terrain est bordé sur toute sa longueur par une forêt assez dense dont la lisière est légèrement en contrebas à la courbe NGF 201.00m



Côté Sud :

Le terrain est limité par le chemin rural de la tuilerie, un talus d'une hauteur de 1.50m avec un fossé et quelques arbres (chênes) prononcent la délimitation de ce chemin. Un regard lointain laisse voir de l'autre côté de ce chemin des installations à usage agricole (Bâtiments élevages / Serres plastiques) disséminées sur les hauteurs des versants.



Côté Ouest :

Partie la plus haute du site courbe NGF 210.00m

La limite est marquée par des haies et quelques arbres

Côté Sud-Ouest, une habitation récente centralisée sur sa parcelle, tourne le dos côté Nord, la partie jour (Pièces à vivre) s'oriente côté Sud prolongée d'une piscine.



Côté Est :

Le terrain corrige sa géométrie en angle pour contourner la ferme de M. MOUSQUEY Père.



III. Programme du maître d'ouvrage :

M. Geoffrey MOUSQUEY, propriétaire du site, exploitant de serres agricoles, souhaite étendre son exploitation par ce projet de serres tunnel plastiques constituées de :

1) Côté Ouest :

15 chapelles de 9.60m hauteur 5.00m et 144.00m de longueur

2) Côté Est :

12 chapelles de 9.60m hauteur 5.00m et 115.20m de longueur dont le dernier tunnel côté Est sur 75.00m sera couvert en photovoltaïque.

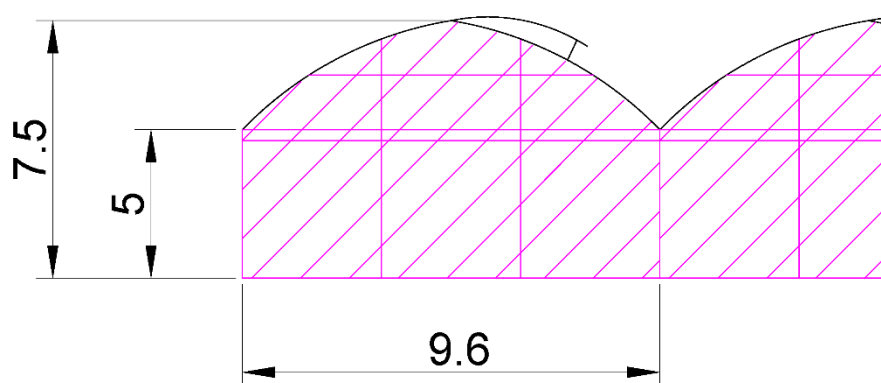
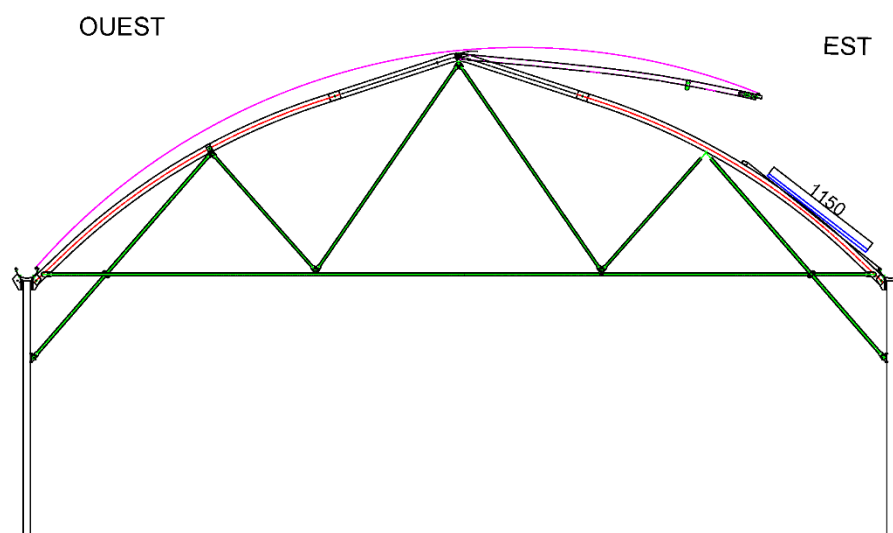
- l'ensemble va donc couvrir une emprise de 26 784m², pour ce faire, le maître d'ouvrage s'est rapproché de la société RICHEL SERRES DE France S.A pour la mise en œuvre de celles-ci.

Vu géomètre expert a effectué un relevé NGF du site dont les courbes NGF sont rattachées au Lambert 93 CC 44.

Le niveau NGF +/- 0.00 est à la courbe 207.40m



IV. Intentions architecturales :



Profil type des serres

1) Accès principal :

Celui-ci sera réalisé depuis le chemin de la tuilerie côté Sud, plus précisément en bordure de la parcelle boisée 473 côté Sud-Ouest.

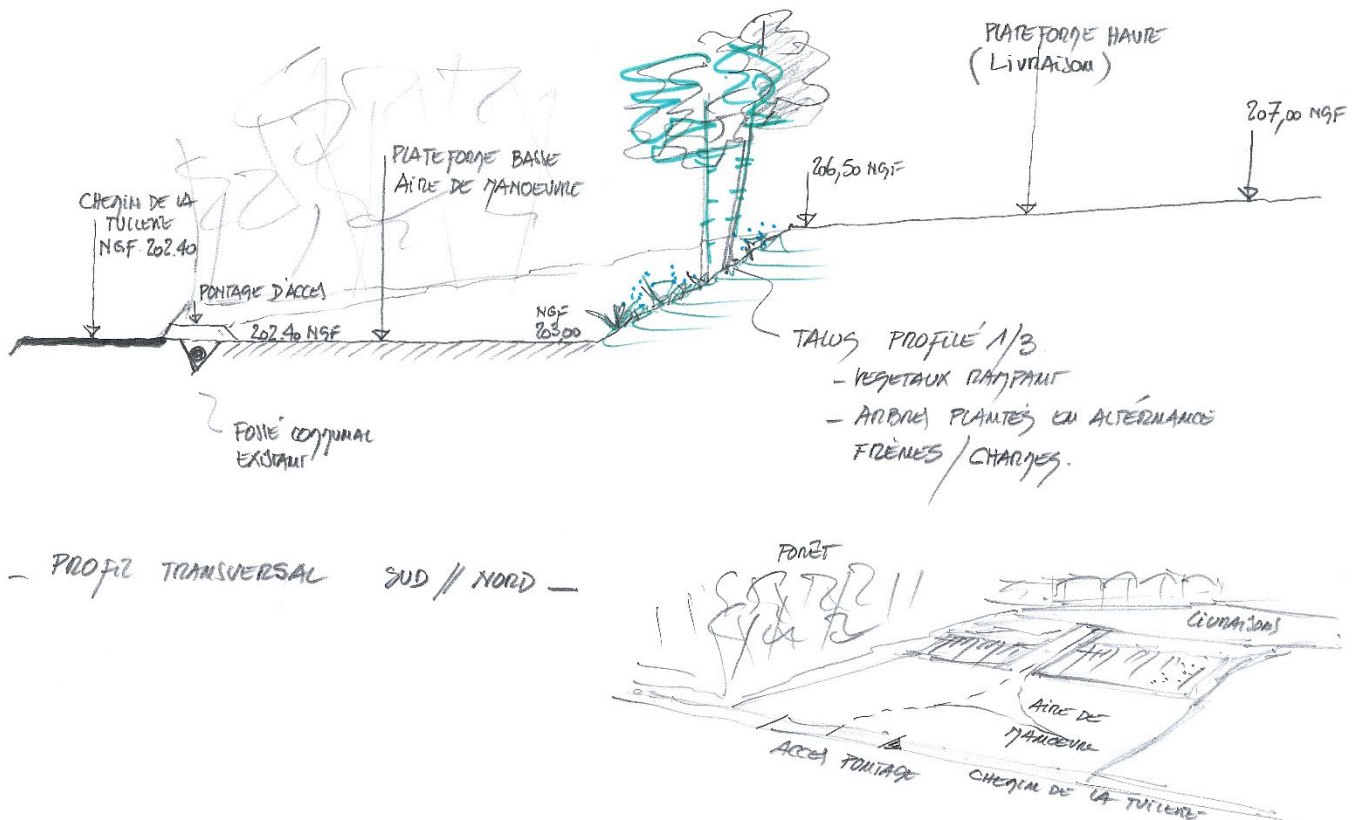
Le chemin rural étant relativement étroit, l'accès sera aménagé d'une plateforme d'emprise 31.50m0m de profondeur et 70.00m de largeur, soit 2 020m² de surface, permettant ainsi aux véhicules « lourds » de manœuvrer aisément sans causer une quelconque gêne de dangerosité pour la circulation du chemin de la tuilerie, le niveau fini de cette plateforme sera à la cote NGF 202.00m, pratiquement au même niveau NGF du chemin, un pontage Ø600 buses renforcées sur une longueur de 30.00m enjambera le fossé communal existant.

2) Plateforme supérieure :

Une plateforme de livraison sera aménagée à l'extrémité des tunnels côté Est, sur une emprise de 43.00m x 40.00m de profondeur.

Celle-ci sera implantée à la cote NGF 207.40m le talus situé entre les deux plateformes d'une hauteur de 2.60m sera profilé 1/3, et revêtues de deux sortes de végétaux.

- Plantes rampantes type « cotoneaster » avec film tramé armé de couleur vert
- Arbres frênes et chênes hauteur 3.50m plantés en alternance.





3) Bassin de rétention :

Celui-ci sera implanté dans la partie Est du site, à l'extrémité de l'ensemble des serres tunnels, d'une capacité de 900m³, et pour emprise 30.00m x 30.00m profondeur 1.00m. Les eaux de pluie provenant de l'ensemble des serres tunnels seront captées et canalisées au bassin de rétention. Le rejet sera régulé 3L/s et connecté au fossé communal situé à l'extrémité Est de la parcelle.

4) Défense contre les incendies :

Une citerne d'eau souple de 120 m³ sera située à côté du bassin de rétention. La citerne sera entourée d'un grillage afin de la protéger des chocs. Comme cela est déjà fait régulièrement, le propriétaire s'engage à débroussailler les bois alentour afin de limiter tout risque de départ de feu.

5) Panneaux photovoltaïques :

Les panneaux photovoltaïques sont installés sur la première rangée de serres à l'est. Il y a 42 panneaux de 115 x 170 cm, de couleur bleu métal

4) Espaces paysagés :

Angle Sud-Ouest :

Une barrière végétale sera implantée en périphérie de la parcelle A 596 a une distance de 5.00m de la clôture existante. Ainsi la visibilité de l'habitation sera totalement obscurée volontairement avec les volumes des serres. La création de cette « forêt » sera constituée de volumes d'arbustes, bosquets et arbres en groupe de hautes tiges et moyennes tiges d'essences locales.



Chêne sessile



Chêne pubescent



Cormier



Charme



Erable champêtre



Orme champêtre



Frêne commun



Tilleuls



Saule

Une partie de cette zone sera également composée d'arbustes et buissons d'essences locales à fleurs, permettent de favoriser le développement des insectes pollinisateurs.

Côté Nord :

Talus situé entre les 2 plateformes :

Le talus créé sera couvert d'une bâche verte avec implantation de végétaux rampants, cotonéaster... et en partie haute, implantation sélective d'arbre à moyenne tiges chênes et frênes.

Côté Nord-Est :

Bien sûr le bassin de rétention nécessite un entretien régulier par un chemin périphérique, celui-ci sera entouré par des arbres à hautes tiges suffisamment éloignées des rives de par leurs croissances racinaires. Le maître d'ouvrage précise qu'il est suffisamment équipé en matériel approprié pour assurer l'entretien et la maintenance des végétaux à l'ensemble du site.